

Presque la moitié de la superficie boisée du Canada est classée "improductive", c'est-à-dire inapte à la production de bois commercial. Ces forêts toutefois aident à la protection des aires d'alimentation et fournissent un abri au gibier et aux animaux à fourrure. Le graphique "Régions boisées du Canada, 1949" indique la proportion de forêts improductives et de forêts productives.

A l'heure actuelle, 473,000 milles carrés de la portion "productive" des régions boisées sont réputés accessibles à l'exploitation commerciale. L'exposé II indique la superficie totale de terres boisées productives par province et territoire.

II.—TERRES BOISÉES PRODUCTIVES

Province	Forêts productives	Province ou territoire	Forêts productives
	milles carrés		milles carrés
Île du Prince-Édouard.....	610	Saskatchewan.....	46,150
Nouvelle-Écosse.....	11,555	Alberta.....	93,060
Nouveau-Brunswick.....	22,000	Colombie-Britannique.....	85,892
Québec.....	190,665	Territoires du Nord-Ouest et Yukon..	47,000
Ontario.....	173,800	CANADA ¹	701,232
Manitoba.....	30,500		

¹ Les données relatives à Terre-Neuve ne sont pas connues.

Les forêts productives inaccessibles du point de vue économique (33 p. 100 de toutes les terres boisées productives) renferment des futaies de grande valeur pour les sciages et le bois de pâte. A l'heure actuelle, il n'est pas économique de pratiquer l'abatage dans ces régions, mais à mesure que le transport se fera moins coûteux, que les régions boisées accessibles s'épuiseront et que la recherche de produits du bois s'accroîtra, ces forêts productives inaccessibles seront graduellement mises en exploitation commerciale. En raison de conditions climatiques généralement moins favorables, on prévoit que la productivité de ces terres boisées inaccessibles sera inférieure à celle des régions accessibles actuellement en exploitation.

Mode de possession des terres boisées.—La Couronne, du chef du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, possède 93 p. 100 des terres boisées au Canada; le reste, soit 7 p. 100, est propriété privée. On voit au graphique de la page 451 "Mode de possession des terres boisées provinciales, 1949", que 8 p. 100 des terres boisées des provinces (sauf Terre-Neuve) sont la propriété de particuliers ou de sociétés. Les droits de coupe du bois de la Couronne en vertu de baux ou de licences visent 16 p. 100 des terres provinciales, laissant ainsi une proportion de 76 p. 100 de terres inaliénées. Ces terres inaliénées de la Couronne sont généralement situées dans les régions inaccessibles ou le moins facilement accessibles. L'exposé III donne un état détaillé des terres boisées occupées par les particuliers et les industries, indiquant les terres privées, louées ou exploitées en vertu d'une licence.

Les boisés de ferme au Canada occupent plus de 20 millions d'acres, soit 10 p. 100 de la superficie totale des fermes. Le bois de chauffage en est le principal produit, bien que l'industrie de la pulpe et du papier obtienne environ un million de cordes de bois de pâte chaque année des propriétaires de boisés. En outre, des quantités considérables de grumes de sciage et d'autres produits du bois sont vendues aux scieries et autres industries utilisant le bois. En 1948, la valeur de tous ces produits primaires des boisés de ferme s'établit à \$101,600,000.